

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 19 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves GUERPILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers absents : 5

Date de convocation : 13 Mai 2015

**PRESENTS :** Mmes Céline BURLET, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

**ABSENTS :** Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Claire RENAUDIN, Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET.

**POUVOIRS :** Claire RENAUDIN à Y. GUERPILLON ; Alain CLOITRE à P. POULET ; Agnès CLOITRE-DUCOGNON à P. BOCHARD (jusqu'au point 4)

**Début du Conseil à 20H30**

**Secrétaire de séance : Bruno MONTAGNAT**

**1. Approbation du PV du conseil municipal du 8 Avril 2015**

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2015 est approuvé

**Votants : 11**

**Résultat du vote : 10 pour et 1 abstention (S. GUSMEROLI)**

**2. Commissions d'urbanisme des 29 mars et 27 avril 2015**

Le maire rend compte des réunions de la commission d'urbanisme des 29 mars et 27 avril.

**COMMISSION D'URBANISME DU 29 MARS 2015 – 18 h 00**

BURLET Céline  
CLOITRE Alain  
GUSMEROLI Stéphane  
MOLLARET Olivier  
RENAUDIN Claire  
SOYEUX Brigitte  
MERCIER Yves

Présents	Excusés
X	X
	X
	X
X	
	X
	X

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
26/02/2015	LAPLACE Alain	DP N°04	Le Battour Section AB N°895-896	ND	Bv	Extension balcon côté Sud pour une surface de 4.80 m2	RAS
26/02/2015	ECORENOVE Propriétaire : RUSSEN Jennifer	DP N°5	Baffardière AE N°524	UAb	Bg1,v	Intégration panneaux solaires couleur foncé pour production électricité 16 m2 8 panneaux solaires	RAS Intégration dans le fil du toit
05/03/2015	MORIZUR Auguste	DP N° 6	Patassière AD N°347-299	ND	RT	Changement couverture par tuile alpha 10 couleur	RAS

						chevreuse	
05/03/2015	<b>GRZELAK Elodie</b>	PC N°10	<b>Les Antonins AH 70-71-94</b>	NAc ND	Bv	Dépôt pièces complémentaires Plans façades refait	Revoir plans des façades avec la commission d'urbanisme
07/03/2015	<b>DEL LITTO Daniel et Marie- Claude</b>	PC N°2	<b>Mollard-Bellet AH 238-239</b>	NAc	Bv	construction d'une maison individuelle	Revoir plans des façades avec commission d'urbanisme Et Yves MERCIER Architecte-Conseil
11/03/2015	<b>SOYEUX Margaux TROUILLOUD Olivier</b>	PC N°01	Les Guillets Section AO N°26	NAc	Bv	Pièces complémentaires Reconstruction d'une maison mitoyenne de 160 m2 sur 3 niveaux suite incendie	Pour transmission à la DDT
12/03/2015	<b>BOUSQUET Stéphane</b>	PC N°3	Les Cottaves AO N°259	NAc	Bg1,v	Construction d'un garage de 24 m2 attenant à maison Bardage bois et tuiles seront identiques à maison	RAS
21/03/2015	<b>BAUDARD Mathieu</b>	DP N° 7	Les Antonins AH N° 92	NAc	Bv	Construction d'un muret de protection contre les eaux provenant de la route	RAS
21/03/2015	<b>PITOT Stéphanie</b>	DP N° 8	Gérentière AM N°453	NC	Bv /RG,v	Réalisation de 3 serres de culture	RAS
27/03/2015	<b>PERFETTINI Alexandra</b>	DP N°9	Chemin du Grand Logis AI 202	NDr	Bg1,v /RM	Façade Nord création porte fenêtre Façade Est : création d'une fenêtre chassis ouvrant à soufflet	RAS
19/03/2015	<b>BELANGER Gilles</b>	CUb N°12	Les Egaux	Nct	Bg1,v	Projet de construction d'une maison d'habitation à proximité des 3 gites	Consultation ERDF/SAUR

**COMMISSION D'URBANISME DU 27 AVRIL 2015**

BURLET Céline  
CLOITRE Alain  
GUSMEROLI Stéphane  
MOLLARET Olivier  
RENAUDIN Claire  
SOYEUX Brigitte  
MERCIER Yves

Présents	Excusés
	X
	X
	X
X	
X	
X	
X	

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastré et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
31/03/2015	<b>CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE</b>	DP N°10	Saint Hugues AM N°91	UAa	Néant	Remplacement des survitrages et grillages de protection des vitraux de l'Eglise de St Hugues	RAS

01/04/2015	<b>SCI D'ICI PAILLET- GUILMIN Marie- Cécile</b>	DP N°11	Place de la Mairie AE N°152	UAb	Bg1,v	Réfection 3 pans toiture Bureau de tabac en tuile écaille identique au pan déjà réalisé côté RD 512	RAS
08/04/2015	<b>BIOUD Christophe</b>	PC N° 05	Chemin du Grand Logis AK N°489	NB/ ND	Bg1,v	Construction d'un garage de 36 m2	RAS
16/04/2015	<b>FOURNET Guy</b>	DP N° 12	Cherlieu AO N°112	NAc	RT/Bv	Piquage lavage jointage des pierres de la façade Ouest	RAS
17/04/2015	<b>Alain CLOITRE</b>	DP N°13	<b>Baffardière AE N°560</b>	UAb		Extension snack de 6.09 m2 pour création de toilettes	RAS
17/04/2015	<b>FEREZ Jean- Claude</b>	DP N°14	<b>Le plan de Ville Les Prés de Chartreuse I</b>	UBa	Bgs	Pose d'une fenêtre de toit côté Sud Travaux seront réalisés lors de la réfection totale du toit	RAS
27/04/2015	<b>MOLLARET Isabelle</b>	DP N° 15	<b>Le Buissonnet AM N°418</b>	NC	Bg1,v/Bv	Couverture garage	RAS
27/04/2015	<b>FRICK Arthur</b>	DP N° 15	<b>Les Egaux AN N° 376</b>	NAc	Néant	Changement des fenêtres ton gris foncé ou imitation bois Agrandissement balcon	Les fenêtres seront de ton gris foncé Demande de pièces complémentaires pour le projet de terrasse
24/04/2015	<b>LAPIERRE Damien et Inka</b>	PC N°06	<b>Majeur AM N° 132</b>	NA	Bg1,v	Projet d'aménagement en habitation à l'étage d'une partie d'une grange	RAS

### 3. Tourisme : prise en charge de la première visite de classement des meublés de tourisme

Dans le but de continuer à améliorer la qualité des hébergements touristiques à Saint Pierre de Chartreuse, le maire propose au conseil municipal de renouveler, pour l'année 2015, la prise en charge du coût de la 1ère visite de classement préfectoral des meublés de tourisme, effectuée par un organisme agréé au choix du loueur.

Par ailleurs, le maire informe le Conseil municipal de la réception en mairie de l'arrêté préfectoral classant la commune en station classée de tourisme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- acceptent de prendre en charge le cout de cette visite pour l'année 2015
- autorisent le maire à mandater les factures correspondantes

**Votants : 11**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

### 4. Sécurité : convention concernant le camping de Martinière

#### EXPOSE

Le camping de Martinière a été recensé comme étant soumis aux risques naturels ou technologiques prévisibles « crue torrentielle » (ruisseau de Gerbetière traversant le camping).

Il fonctionne sous avis favorable depuis juin 2007.

Suite à la crue soudaine qui a provoqué la mort de 4 personnes à Lamalou Les Bains en septembre 2014, le gouvernement a décidé d'engager un plan d'actions spécifiques à destination des terrains de camping situés en zone à risque d'inondation.

Au niveau départemental, le programme de contrôle engagé par la préfecture consiste en :

- Visite sur le terrain par les membres de la sous-commission (effectuée le 14 avril dernier)

- Vérification de la validité des autorisations au regard de l'évolution de leur exposition
- Contrôle du respect des mesures déclinées dans le cahier des prescriptions d'information d'alerte et d'évacuation, destinés à assurer la sécurité des campeurs.

### **PROPOSITION**

Afin d'assurer l'évacuation des campeurs en cas d'évènements pluviométriques exceptionnels, le maire propose au conseil municipal de passer une convention avec la société de transport de personnes FAURE VERCORS.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent les termes de la convention avec la société FAURE VERCORS
- Autorisent le maire à la signer

**Votants : 11**

**Résultat du vote : 10 pour et 1 abstention (S. GUSMEROLI)**

### ***Arrivée de Charlotte DUPONT et Agnès CLOITRE – DUCOGNON***

#### **5. Culture : projet de réalisation d'une médiathèque tête de réseau**

Frédéric ROSSI, adjoint à la culture, fait part au conseil municipal d'une réflexion engagée à l'échelle du territoire des communes iséroises du SIVG concernant la construction d'une médiathèque tête de réseau.

Suite à deux réunions d'échange autour de ce projet en mars dernier, les services de la lecture publique du conseil général ont présenté le dispositif, ses intérêts par rapport à l'offre de lecture proposée actuellement et les critères techniques (Bâtiment en rez-de-chaussée, surface minimum, personnel,...), organisationnels (plages d'ouverture, offre documentaire, etc...) ainsi que ceux liés au montage de l'opération.

C'est sur ce dernier point qu'un positionnement doit être réfléchi et engagé avant le lancement de l'ensemble de la démarche.

Les financements potentiellement mobilisables ne pourront l'être sans qu'une partie au moins du projet ne réponde à un engagement intercommunal. Si l'ensemble du portage de l'opération d'investissement paraît difficilement supportable pour certaines communes, il n'en reste pas moins que la partie liée au fonctionnement de la structure semble recevoir une attention particulière. Le volet intercommunal de l'opération pourrait donc s'envisager sur la partie fonctionnement et sur une partie seulement de l'investissement portant sur l'acquisition des fonds documentaires, du mobilier, de l'informatique et d'un véhicule, etc...

L'investissement de la réalisation du bâtiment (terrain + construction) serait assuré par la commune de Saint Laurent du Pont.

Principales missions de cette médiathèque tête de réseau :

- Encourager les échanges, rompre l'isolement des bibliothèques
  - ✓ Politique documentaire et collections partagées
  - ✓ Animations culturelles
  - ✓ Favoriser la circulation des lecteurs et des documents
- Optimiser les moyens et améliorer l'offre de lecture publique sur les territoires
  - ✓ Améliorer la qualité des équipements et des services
  - ✓ Rationaliser et mutualiser les moyens (matériels, locaux et informatique)
- Favoriser la professionnalisation et la formation du personnel des bibliothèques

Il convient pour les communes de formaliser les engagements de principe sur :

- L'intérêt du projet
- Le lieu d'implantation de cet équipement
- Le portage financier de l'opération tant sur le plan du fonctionnement de la structure que sur la partie investissement.

Le Maire précise que la commune de saint Laurent du Pont s'est prononcée favorablement pour ce projet par délibération en date du 13 avril 2015.

Le conseil municipal est ainsi invité à se positionner sur les éléments ci-dessus détaillés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- S'accorde sur le fait que ce projet structurant en termes d'offre culturelle pour le territoire a tout son intérêt et qu'il paraît opportun de lancer cette démarche.
- Se prononce favorablement à ce que cette médiathèque soit implantée sur la commune de Saint Laurent du Pont.
- Valide le portage financier de l'opération sur le plan du fonctionnement comme de l'investissement.

**Votants : 11**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

#### **6. Social : Convention de soutien financier accordé à l'ADMR**

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT rencontrant en 2011, des difficultés d'ordre administratif et technique pour couvrir les besoins des 3 communes de SAINT-LAURENT DU PONT, SAINT-JOSEPH DE RIVIERE ET SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE s'est rapprochée de ces dernières afin de valider une convention de soutien financier lui permettant de pallier à ces difficultés.

Les Communes concernées et l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT, conscientes de l'importance des services proposés aux populations par cette dernière, ont estimé qu'il convenait d'apporter ce soutien financier à ladite Association.

La prise en compte des besoins à couvrir nécessitait à l'époque d'ouvrir un poste de secrétariat à temps partiel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures ; le financement à trouver se montait à 15 000.00 € par an. Les communes concernées et l'ADMR avaient convenues de prendre en charge ce financement à parts égales et à hauteur de 6 000.00 € chacune par an en ce qui concerne SAINT-LAURENT DU PONT et SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE et à hauteur de 3 000.00 € par an en ce qui concerne SAINT-JOSEPH DE RIVIERE.

La dernière convention arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

DECISION :

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte les termes de la convention entre les communes de St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Joseph de Rivière et l'ADMR, et autorise le maire à la signer.

**Votants : 11**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

#### **7. Finances : Décision modificative n°1 au budget primitif 2015 – Budget principal**

La décision modificative n° 1 du budget principal est proposée au conseil municipal :

##### **Dépenses d'investissement**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Frais documents d'urbanisme		8 540.00
Espace Outdoor la Diat – Bike park		348 100.00
Viabilisation du four à pains		1 500.00
Bâtiments communaux		5 500.00

Electrification rurale		9 800.00
Voirie communale	6 440.00	
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>6 440.00</b>	<b>373 440.00</b>

### Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Groupe scolaire St Hugues - CG38		8 000.00
Espace outdoor La Diat - FEDER		289 000.00
Emprunts		70 000.00
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>367 000.00</b>

Concernant le projet de Bike Park à La Diat, le maire procède à un petit rappel historique :

Ce projet a fait l'objet de financements sur un montant initial de travaux de 601 000 € HT. Celui-ci comprenait entre autres une piste couverte de BMX et devait être réalisé dans le cadre d'un partenariat public / privé avec l'entreprise K124. Suite au départ de cette entreprise, la Communauté de Communes Chartreuse Guiers avait alors proposé à la commune plusieurs solutions pour continuer ce projet :

Le maire avait alors fait le choix que la commune reste maître d'ouvrage sur ce projet. Les offres reçues à l'issue de la consultation portaient le projet à 850 000 €, l'autofinancement communal devenant alors trop lourd à supporter sur la seule année 2015, or les travaux doivent être terminés d'ici la fin de cette année, sans quoi les financements publics seraient perdus.

La mairie, en collaboration avec les services du PNRC et de la préfecture ont alors travaillé à un nouveau projet, en supprimant la piste BMX de haut niveau d'une part, et en augmentant la part de subvention FEDER à hauteur de 80% du coût.

Philippe BOCHARD, adjoint aux finances, présente le projet sur plan, à l'ensemble du conseil municipal ainsi que la décision modificative au budget primitif 2015, incluant les dépenses et recettes afférentes à cette opération. Il explique également les autres lignes de la DM.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, acceptent la décision modificative n°1 au budget primitif 2015 de la commune.

**Votants : 11**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

### 8. Associations : Attribution des subventions 2015 aux différentes associations

Suite à la réunion de la commission sport en date du 29 avril 2015, Frédéric ROSSI présente au conseil municipal la proposition de cette commission pour l'attribution de l'enveloppe 2015 les subventions aux associations :

Associations	Montants
A.D.M.R.	6 000.00 €
Club des Sports	4 000.00 €
C.L.S.H. Curieux de nature	3 000.00 €
Charmant Som Gym	1 500.00 €
Chartreuse Nordique (Promotion du ski de fond en Chartreuse)	200.00 €
L'Ephémère	14 000.00 €
Les Amis de l'Eglise de Saint Hugues	1 500.00 €
Pic Livres	800.00 €
Ski Nordique Chartrousin	1 500.00 €
Ski St Hugues Les Egaux (part scolaire sur subv CG 38)	8 250.00 €
Compagnie Nathalie Thomas	500.00€
FFM Escalade	153.00€
Office du Tourisme (participation au spectacle de Noël 2014 « Rouge Zèbre »)	1 800.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 203.00 €</b>

Stéphane GUSMEROLI souhaite connaître les critères d'attribution qui ont conduit la commission à cette proposition, et demande pourquoi certaines associations semblent lésées, à savoir le Sou des écoles, Micantis, Photo Som et Chartreuse Nordique.

Frédéric ROSSI précise qu'il reste une enveloppe de 6 000 à 7 000 € pour accompagner des projets intéressants à venir.

Concernant les associations mentionnées :

Le ski nordique chartroussin a présenté un dossier assez pauvre et bénéficie d'une augmentation de 500€ par rapport à l'an dernier.

Le sou des écoles n'a pas encore de projet pour l'année scolaire 2015-2016.

Photo Som peut encore avoir un projet (par exemple une exposition) et la commune apportera son soutien.

Micantis : son projet est en stand-by la compagnie a besoin de se structurer.

Le conseil municipal passe au vote :

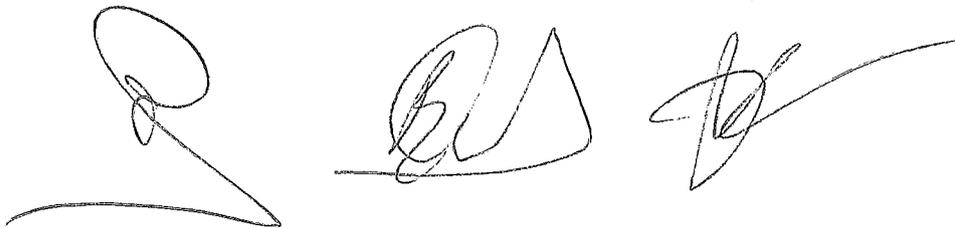
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2015.

Votants : 11

Résultat du vote : 9 pour et 2 abstention (C. DUPONT et S. GUSMEROLI)

La séance est levée à 22H30

Stéphane GUSMEROLI, Benoît LAVAL et Charlotte DUPONT ont voté contre ce projet de procès-verbal considérant qu'il a été refusé d'examiner les demandes de modifications ci-annexées, page suivante.



# Demandes de compléments au projet de procès-verbal du 19 mai 2015

Stéphane GUSMEROLI, le 14 juillet 2015

## Point 4-convention camping Martinière :

---

Ajouter : « Stéphane GUSMEROLI demande que soit précisé le coût pour la commune dans la convention. Yves Guerpillon ne peut pas répondre à cette demande ».

## Point 5- médiathèque :

---

Ajouter : « Stéphane GUSMEROLI demande quels sont les engagements financiers en fonctionnement et en investissement qui sont proposés pour Saint Pierre de Chartreuse. Il demande à quoi cette délibération engage la commune financièrement. Frédéric ROSSI répond qu'il faut s'engager maintenant pour afficher le soutien au projet sur le principe et que le fait qu'il n'y ait pas de montant indiqué n'engage pas vraiment la commune à ce stade ».

## Point 7- DM 1 du Budget :

---

Ajouter : « Stéphane GUSMEROLI demande à quoi correspondent les 5 500 € de dépenses pour les bâtiments communaux. Yves GUERPILLON répond qu'il s'agit de la rénovation de l'appartement Fenoy, qui sera loué à l'Ephémère. »

## Questions orales :

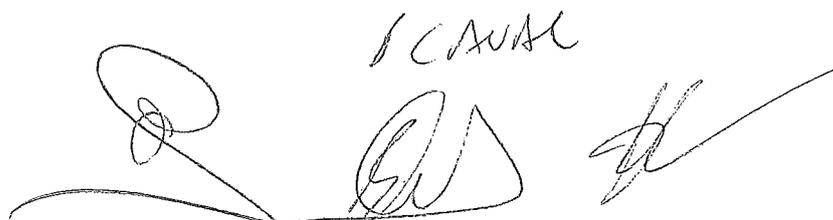
---

Faisant partie de la séance du conseil municipal, les échanges relatifs aux questions orales et leurs réponses doivent faire partie du procès verbal. Je l'ai d'ailleurs rappelé par mail à tous les conseillers municipaux le 28 mai dernier : « *Enfin, après vérification, les questions orales et leurs réponses, faisant bien partie de la séance du conseil municipal, sont bien à intégrer dans le procès verbal de la séance. Je vous serais ainsi reconnaissant de bien vouloir intégrer ces éléments dans le Pv que vous rédigez.* »

Je propose les compléments suivants au procès-verbal concernant les questions orales :

- Ajouter : « Stéphane GUSMEROLI demande quelle sera l'organisation des rythmes scolaires sur l'année 2015/2016, avec plusieurs questions détaillées. Frédéric ROSSI répond aux différentes questions et conclue que l'organisation sera la même que celle de l'année 2014/2015. »

Pape & sin &

SCAVAL  


- Ajouter : « Stéphane GUSMEROLI demande comment la commune prévoit d'assurer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, et pour quel coût, l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme (permis de construire, etc), qui ne sera plus assurée par la DDT (sachant que c'est la seule commune du territoire à faire le choix de ne pas bénéficier de l'expertise mutualisée proposée par la communauté de communes Cœur de Chartreuse). Yves GUPERPILLON répond que les services et les élus de la commune sont suffisamment compétents pour assurer cette instruction eux-mêmes, avec au besoin des compléments de formation en urbanisme. »

